



Communiqué commun

Ce **vendredi 14 octobre 2016**, les Syndicats SUD SPP-PATS, Autonome, AVENIR-SECOURS, SNSPP-PATS-FO ont travaillé de concert et sont en mesure d'annoncer les mesures suivantes.

Le mouvement social initié le 29/09 a permis d'exposer les difficultés du SDIS et d'obtenir un certain nombre de rendez-vous durant lesquels nous avons à chaque fois communiqué le contenu.

Aujourd'hui, un certain nombre d'avancées ont permis d'aboutir à un accord sur la base de l'effort consenti par le CD sur sa participation financière au SDIS.

Dans le domaine de l'investissement, des garanties sont données pour la réalisation des projets suivants :

- Réalisation du CS PSE en juillet 2017
- Travaux d'entretiens et d'amélioration des CS et notamment l'agrandissement du CS Vergèze
- Maintien de l'effort sur les acquisitions en matière d'équipements (Matériels roulants, non roulants, EPI)

Dans les dépenses de fonctionnement, des assurances sont conclues dans les domaines suivants :

- Garantie totale du maintien du régime indemnitaire et acquis sociaux actuels et des régimes de travail pour l'ensemble des personnels du SDIS (inscrit dans la convention pluriannuelle)
- Garantie de la réalisation de la FI prévue de 9 SPP au 1/12/16
- Garantie de 3 recrutements SPP extérieurs (1 au 1/12/16 + 1 au 1/01/17 + 1 au 1/04/17)
- Garantie de la réalisation d'une FI de 14 SPP au 1^{er} Septembre 2017 (Embauche possible au 1^{er} juillet si les contraintes juridiques sont levées quant à leur engagement opérationnel à cette date)
- Garantie du recrutement de 3 PATS en 2017
- Garantie de la favorisation de la promotion interne pour les postes d'encadrement sans exclure la possibilité de recrutements extérieurs (SPPNO et Officiers) si carence interne constatée
- Garantie de la réalisation d'une FI en 2018 et d'une autre en 2019 (Le nombre sera arrêté pour chaque année en réunion de dialogue social et tiendra compte des départs en retraite)

Sur le plan de la clarification du financement des missions de secours à personnes hors champs de compétence du SDIS, une réunion se tiendra le 3 novembre 2016 sous la présidence de Mr Le Préfet du Gard. Tous les acteurs (y compris représentants des personnels) vont œuvrer dans le même sens pour obtenir des financements à la hauteur de la réalisation de ces missions. Ceci se traduira par de nouvelles conventions entre le SDIS, l'ARS et les Hôpitaux qui permettront de dégager des recettes pour le SDIS. L'utilisation de ces recettes se discutera lors des réunions de dialogue social et se traduira par des recrutements supplémentaires en 2018 et 2019.

Une convention pluriannuelle liant le SDIS et le Conseil Départemental confirmera le plan de recrutement intégrant les mesures annoncées pour 2017, plus celles de 2018 et 2019. Les organisations syndicales seront associées à ces travaux qui seront achevés pour le 15 décembre 2016, date du vote du budget du Conseil Départemental.

Le Président du Conseil Départemental renouvelle son souhait de voir le maillage du territoire amélioré par la construction de centres de Secours supplémentaires, en particulier Nîmes-Ouest et Ales-Ouest. Ce souhait est une véritable exigence du Conseil Départemental et c'est pour cela qu'il octroie, entre autre, des moyens supplémentaires.

Pour finir, en cas d'évènement exceptionnel (qui sera mieux défini dans la convention), le Conseil Départemental s'engage à apporter une contribution exceptionnelle en supplément du budget initial prévu.

Compte tenu de la situation particulièrement tendue en matière budgétaire des collectivités territoriales, les organisations syndicales considèrent que nous sommes en mesure de stopper le mouvement de grève.

La manifestation du Lundi 17 Octobre est donc annulée.

Les Organisations Syndicales remercient toutes celles et ceux qui ont suivi le mouvement et qui ont permis ces avancées qui replacent le SDIS dans une certaine sérénité.

Même si la solution idéale n'est pas forcément atteinte, il faut savoir reconnaître et remercier tous les acteurs qui ont permis d'aboutir à ces solutions.

L'ensemble de ces avancées seront présentées lors du vote du budget 2017 du SDIS 30.

**Le Président du Conseil d'Administration
du S.D.I.S. du Gard**

Pour le SDIS 30 :

Alexandre PISSAS



Pour SUD-SPP-PATS :

Pour Les Autonomes :

Pour AVENIR-SECOURS :

Pour SNSPP-FO-PATS :

